

Schéma Directeur d'Assainissement des eaux Pluviales de COUFFE

conclusions

enquête publique : 6 mai – 12 juin 2019

La commune de Couffe a décidé de soumettre à enquête publique son projet de Schéma directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales (SDAP) par arrêté municipal 2019/25 du 10 avril 2019.

L'autorité organisatrice de l'enquête est la commune de Couffe qui dispose de la compétence en la matière .

Le dossier de SDAP comprend une présentation des études préalables , un règlement écrit et ses traductions graphiques sur 5 secteurs.

Quelques secteurs urbains plus sensibles aux inondations ont fait l'objet d'études , ainsi que l'ensemble des secteurs de développement ou de restructuration urbaine (OAP et zones 1AU) du point de vue de l'estimation des volumes d'eau à stocker , l'identification des ouvrages à réaliser , le choix de réaliser, selon la situation, un bassin de rétention par zone, ou commun à plusieurs secteurs.

Le règlement impose ainsi de ne pas aggraver la situation existante par les projets d'urbanisation en limitant le débit de fuite maximum calculé en litre/seconde par ha.

Les études estiment le coût des travaux ainsi qu'une programmation de réalisation dans le temps.

L'enquête publique s'est déroulée entre le 6 mai et le 12 juin 2019, de manière normale , sans incident particulier ; le public a disposé des éléments d'information nécessaires et a pu le cas échéant remettre observations et remarques.

Une seule observation, commune au projet de révision du PLU, conteste la localisation du bassin d'orage n° 4 au Mazeries.

Après examen du dossier ,

Au vu, de la cohérence global du projet de SDAP en tant qu'outil de pilotage de traitement des eaux pluviales à l'échelle communale et outil de programmation des ouvrages hydrauliques à réaliser en lien avec les échéances de livraison des opérations d'urbanisation,

Considérant que la remarque formulée lors de l'enquête publique ne remet pas en cause la nécessité d'élaborer un SDAP couvrant l'intégralité du territoire de Couffé,

je donne un **avis favorable** au projet de Schéma directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales de la commune de Couffe, tel que soumis à enquête publique du 6 mai au 12 juin 2019.

avec la **recommandation** suivante : Les Mazeries : avant approbation du projet de SDAP , il conviendra que la commune, s'appuyant sur une étude complémentaire , confirme d'abord la nécessité de réalisation du bassin, puis sa localisation et superficie.

Le 11 juillet 2019
le commissaire enquêteur

